

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jeunesse Santé Inc.	Numéro de permis 2018470	Date d'inspection Le 19 janvier 2023	
Nom de l'établissement Les Etoiles de Marguerite-Bourgeois		Numéro de téléphone (506) 727-7040	
Adresse 238 rue Marguerite-Bourgeois Caraquet NB E1W 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;	12(0.1)(a)(i-iii)	31 janv. 2023	
Commentaires :			
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : b) dans le cas de l'obtention d'une vérification auprès du ministère du Développement social, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée qui ont des contacts avec les enfants bénéficiaires de services dans l'établissement ou qui tiennent les documents financiers de celui-ci, (ii) les associés d'une société en nom collectif qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement, (iii) les commandités d'une société en commandite qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement.	12(0.1)(b)(i-iii)	31 janv. 2023	
Commentaires :			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	31 janv. 2023	19 janv. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 20 dossiers sur 100.

Commentaires généraux

- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 20 dossiers sur 100.
- Le dossier d'un membre du conseil ne contenait pas de vérification de son casier judiciaire, une copie sera envoyée au mentor en assurance de la qualité. L'éducatrice pourra reprendre ses fonctions à la réception des documents demandés.
- Les dossiers financiers sont tenus et complets.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
Discussion avec la directrice à propos du numéro de bureau qui n'est plus actif.
Pendant ma surveillance, les enfants se sont préparés à aller jouer dehors. Certains enfants qui sont mouillés sont restés à l'intérieur et on fait un bricolage planifié.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 janvier 2023

Date

original signé par
Julie Frenette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 janvier 2023

Date